

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 18 Mai 2017

3554

■ **Approbation d'une convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation d'une étude portant sur l'opportunité de développer des data centers sur le territoire métropolitain.**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le numérique est de plus en plus prégnant sur les territoires et constitue un élément incontournable de l'économie locale. L'ensemble des applications proposées par le numérique nécessite des moyens de stockage performants et sécurisés. En effet, avec l'essor du cloud computing, du big data et de l'internet des objets, le développement de centres d'hébergement est devenu indispensable.

Face à ces enjeux de connectivité, de plus en plus de data centers se développent sur les territoires français, notamment les data centers Entreprises (compute node, télécom). Cette croissance est d'autant plus soutenue que la France présente de nombreux atouts pour leur accueil : un prix stable de l'énergie électrique, un bilan carbone favorable pour l'électricité, un maillage des réseaux performant, des compétences techniques et d'ingénieries importantes, etc.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est devenu un territoire stratégique sur le sujet : du fait des infrastructures présentes (câbles optiques sous-marins, nœuds d'interconnexion des réseaux, etc.) et de sa position méditerranéenne, le territoire métropolitain est une porte d'accès vers l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie.

Facteur clé de transformation de notre société, la Métropole a fait sienne cette perspective de développement numérique. Ce développement doit permettre de répondre, entre autres, au déficit d'emplois évalué à près de 60 000 sur le territoire métropolitain – estimation issue de l'INSEE et de leur note « Métropole Aix-Marseille-Provence – Un territoire hétérogène, une unité à bâtir » (2015).

Plusieurs dynamiques numériques apparaissent sur le territoire : le développement de la French Tech, le campus The Camp, des réseaux et lieux d'excellence autour du numérique (fab lab, technopôles et pôles de compétitivité, etc.), le projet de Smart City et de Smart Port, etc.

Les dynamiques actuelles, le positionnement stratégique de la métropole, les perspectives d'avenir et enfin la mobilisation des politiques publiques sur le numérique laissent supposer un besoin croissant en matière d'hébergement des données et donc de data centers.

A ce titre, de nombreuses entreprises souhaitent s'implanter sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour développer des data centers dans les milieux urbains, et plus particulièrement sur Euroméditerranée – demandes nationales et internationales pour répondre aux différents marchés que permet la connectivité du territoire.

Ce développement local fait apparaître plusieurs enjeux technologiques, géographiques, économiques et environnementaux :

- l'articulation entre les demandes des acteurs économiques et la pression foncière que connaît notre territoire et nos centres urbains,
- l'évaluation de la réalité des potentiels de développement économique, de création d'emplois et d'attractivité territoriale par le biais de data centers de proximité,
- les capacités de nos réseaux électriques à alimenter les data centers (fragilité électrique, conflits d'usages, etc.) et les capacités de connectivité pour répondre à leurs besoins.

Conscient de ces enjeux, une première analyse de l'impact économique des data centers a été menée courant 2016 et a mis en exergue les points suivants :

- Aix-Marseille-Provence constitue une porte d'accès clé vers l'Asie, le Moyen-Orient et la Méditerranée en matière de télécom ce qui en fait une ville de transit de données,
- des tendances technologiques comme le cloud computing, la big data et les objets connectés vont augmenter les besoins en capacité d'hébergement,
- la démarche Smart City en développement sur Aix-Marseille Métropole et sur la région PACA peut nécessiter la création de centres d'hébergements locaux,
- les structures de data centers nécessitent des besoins énergétiques et des emprises foncières importants,
- les data centers génèrent peu d'emplois directs (1 ETP pour 10 000 m²), des revenus fiscaux à la marge et des impacts environnementaux (formation d'îlots de Chaleurs Urbains par exemple),
- la nécessité de mettre en place des critères d'analyses pour déterminer l'accueil ou non des data centers selon les zones d'implantation, leurs typologies et leurs cibles d'hébergement,
- l'incertitude liée à l'attractivité réelle des data centers pour le tissu économique existant et pour attirer des entreprises extérieures.

Partant de ces constats, la Métropole Aix-Marseille-Provence a convenu avec ses partenaires (Ville de Marseille, Provence Promotion, EPAEM et CCIMP) de lancer la seconde phase de l'étude dont l'objet sera :

- de confirmer ou amender la première analyse (cf étude 2016),
- d'évaluer l'opportunité d'accueillir de nouveaux data centers et leurs impacts induits
- de mettre en place, le cas échéant, une stratégie et un plan d'actions de prospection pour capitaliser sur la présence des DC existants en accompagnant le développement des utilisateurs publics et privés locaux et en ciblant de nouvelles entreprises internationales utilisatrices de ces infrastructures,
- de définir un programme d'actions qui constituera la feuille de route métropolitaine en matière de développement et d'implantation des data centers. Cette feuille de route devra contribuer aux objectifs du territoire en matière de création d'emplois, d'attractivité économique et de maîtrise foncière.

Cette étude sera confiée à un prestataire spécialisé dans le cadre d'un appel d'offres.

Le suivi opérationnel de l'étude sera opéré par la CCIMP.

L'étude devra se dérouler sur l'année 2017, un budget maximal de 60 000 € TTC est prévu.

Le pilotage de l'étude sera assuré par un comité réunissant : La Métropole Aix-Marseille-Provence, Provence Promotion, le SGAR, EPAEM, la Ville de Marseille et la CCIMP.

La participation de la Métropole s'élève à 48 000 € soit 80% du budget global, aux côtés de ses autres partenaires financeurs Provence Promotion (5000 €) et EPAEM (7000 €)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La convention cadre de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence votée le 9 février 2017 ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'action portée par la CCIMP pour la réalisation de l'étude portant sur l'opportunité de développer des data centers sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) et la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) pour la réalisation d'une étude data centers métropolitaine.

Article 2 :

Est approuvée la participation financière, dans le cadre de ce partenariat, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour un montant de 48 000 euros.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention annexée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Métropole 2017 - Sous-politique B320 - Fonction 61 – Nature 657381.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ